

Initiatives ministérielles

Le 9 juin 1990, le député s'en souviendra, les premiers ministres sont parvenus à une entente après des discussions qui ont sûrement porté sur une grande partie des travaux de la Commission Charest. Chacun sait ce qui est arrivé ensuite. À mon avis, il n'y a rien à gagner à ressasser tout cela.

C'est précisément parce que nous avons vécu cet épisode—et l'activité du comité parlementaire a fait partie de cet effort pour modifier la Constitution—que nous pouvons prendre conscience des difficultés inhérentes au processus. Aucun autre groupe n'est plus conscient que les parlementaires des embûches de ce processus, car le Parlement du Canada est l'un des principaux protagonistes dans la formule de modification actuelle. Il faut donc que le Parlement du Canada et ses deux chambres fassent preuve de leadership.

L'expérience du député et celle d'un grand nombre de ses collègues seraient extrêmement précieuses. Rien ne garantit que les recommandations d'un comité mixte se retrouveront telles quelles dans la Constitution au bout du compte. Le Parlement du Canada ne peut modifier unilatéralement la Constitution. Mais, avant même d'aborder cette question, il faut se préoccuper du processus de modification. La recommandation du comité sera donc de la première importance. Ce qui se passera ensuite ne dépend pas que de la Chambre, mais je puis donner au député l'assurance que je suis tout à fait déterminée à faire avancer ce processus, et j'ai la conviction que les conclusions du comité seront d'une valeur inestimable. Je ne puis penser à une meilleure formule, que ce soit par des consultations privées ou autrement. Bien que les gens de la justice aient souvent leurs lois à eux, je ne vois aucun autre groupe capable de formuler des recommandations à la fois sensées sur le plan juridique et adaptées aux réalités humaines et politiques du Canada. Je crois que le député peut nous apporter beaucoup, et je puis lui garantir que je serai très intéressée par les conclusions du comité, tout comme, j'en suis sûre, le gouvernement le sera et cherchera à s'en inspirer le plus possible.

[Français]

M. Louis Plamondon (Richelieu): Monsieur le Président, je m'interroge, après le discours de la ministre, à savoir si elle croit sincèrement qu'un tel exercice de diversion sera gobé et accepté par les Québécois. Il y a eu le Comité Charest qui diluait l'Accord du lac Meech, sachant que dans cet accord, les cinq points étaient si minimes qu'ils ne représentaient presque rien mais qui

ont été refusés par le Canada anglais. On a mis sur pied un Comité Charest qui a été mis sur la tablette. On a mis sur pied la Commission Spicer, et encore, on crée un autre comité.

Est-ce qu'on nous prend pour des fous ou quoi? Est-ce qu'on nous prend pour des dupes de croire qu'un comité de plus ne fera que gagner du temps? Et est-ce que les Québécois qui siègent dans ce gouvernement—là vont se prêter à ce jeu de comités et faire de la chaise musicale pour se donner de la visibilité pour pouvoir passer quelquefois à la télévision, de faire en sorte qu'ils défendent les intérêts des Québécois à l'intérieur de comités qui aboutiront à des conclusions qui seront tout à fait contraires à celles de la Commission Bélanger-Campeau à Québec? Comment peut-on demander à un gouvernement central de décider par un référendum si une province doit rester ou pas dans le Canada? Voyons! Si Terre-Neuve voulait s'en aller, est-ce qu'un référendum dans le reste du Canada ne permettrait pas à Terre-Neuve de partir? Est-ce qu'un référendum au Québec pourrait être annulé par un référendum canadien? Voyons!

Il y a deux peuples fondateurs dans ce pays, un des peuples est à réfléchir sur son appartenance à cette grande famille canadienne. Ce genre de comité va se promener à travers le Canada, endormir les gens, gagner du temps, faire de la diversion, plutôt que de laisser, paisiblement, une province, le Québec, son peuple, réfléchir sur son avenir en dehors de tous ces comités. Ces comités ne servent absolument qu'à gagner du temps, de façon à croire qu'à la fin on arriverait à pouvoir, encore une fois, voir les Québécois, les francophones du Québec s'endormir et faire en sorte qu'ils redeviennent les moutons qu'ils ont été et subir encore de fausses promesses tel qu'ils ont subies dans les promesses de rapatriement de la Constitution, comme les fausses promesses qu'ils ont subies de la part de l'ensemble des premiers ministres des provinces canadiennes et du premier ministre Trudeau lors du référendum.

On avait promis un rapatriement de la Constitution avec un comité qui a abouti à un rapatriement de la Constitution sans un des peuples fondateurs, c'est-à-dire sans le Québec. Et on va nous faire croire qu'un comité va nous arriver encore avec des solutions et que, nous, on va croire encore, pour aboutir à s'endormir encore une fois, comme on a cru que ce serait le cas après le référendum de 1980. Nous sommes rendus trop loin, et l'échec du lac Meech était le ressort nécessaire pour que les Québécois se prennent en main seuls, en dehors de tout